



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
21 mai 1998
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Dix-neuvième session
22 juin-10 juillet 1998

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Déclaration solennelle des nouveaux membres du Comité.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la dix-huitième session du Comité.
5. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
7. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
8. Ordre du jour provisoire de la vingtième session.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session.

Annotations

1. Ouverture de la session

La dix-neuvième session du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par le représentant du Secrétaire général.

2. Déclaration solennelle des nouveaux membres du Comité qui étaient absents en janvier

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du Comité, les nouveaux membres du Comité doivent faire la déclaration solennelle contenue dans cet article.

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 7 du règlement intérieur, le Comité adopte l'ordre du jour en début de session. Aux termes de l'article 5, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention, priorité étant donnée à tout point dont l'inscription a été décidée lors d'une session antérieure du Comité.

À sa dix-huitième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session.

À sa sixième session, le Comité a créé deux groupes de travail permanents : le groupe de travail I, qui est chargé d'étudier et de proposer des moyens d'accélérer les travaux du Comité; et le groupe de travail II, qui est chargé d'étudier les moyens d'appliquer l'article 21 de la Convention. À sa septième session, le Comité a décidé que la composition des groupes de travail resterait souple. À sa onzième session, le Comité a décidé que, conformément à la pratique établie, les groupes de travail se réuniraient en séances privées. Les institutions spécialisées et autres organismes susceptibles de faire une contribution de fond aux questions qu'un groupe de travail examine peuvent être invités par celui-ci à participer à ses travaux. Les groupes de travail se réuniront pendant la session.

L'organisation des travaux proposée figure à l'annexe du présent document.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/1998/II/1)

4. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la dix-huitième session du Comité

À sa douzième session, le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour un point qui autorisait la Présidente à mettre le Comité au courant des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui avaient des incidences sur les travaux du Comité.

Au nom du Comité, la Présidente a assisté à la neuvième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'à d'autres réunions ayant trait aux travaux du Comité. Au nom du Comité, la Présidente a assisté à la quarante et unième session de la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'à d'autres réunions ayant trait aux travaux du Comité. Un membre du Comité, Mme Silvia Cartwright, a en outre participé en qualité de conseillère aux travaux du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

5. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États Parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autres qu'ils ont adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État concerné, puis tous les quatre ans, ou plus fréquemment à la demande du Comité.

À sa dix-huitième session, le Comité a décidé d'examiner, lors de sa dix-neuvième session, un total de huit rapports d'États parties faisant partie d'une liste provisoire de 10, en tenant compte des critères de préférence à accorder aux États dont les rapports étaient en instance depuis très longtemps, de la nécessité d'accorder la priorité aux rapports initiaux et de l'intérêt qu'il y a à maintenir un équilibre géographique et entre d'autres facteurs pertinents lorsqu'il s'agit d'examiner les rapports. Deux États Parties n'ont pas été en mesure de présenter leurs rapports à la dix-neuvième session.

À sa dix-neuvième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapports initiaux de la Slovaquie (CEDAW/C/SVK/1) et de l'Afrique du Sud (CEDAW/C/ZAF/1); deuxième et troisième rapports périodiques combinés du Nigéria (CEDAW/C/NGA/2-3); deuxième et troisième rapports périodiques combinés du Panama (CEDAW/C/PAN/2-3); deuxième et troisième rapports périodiques combinés de la République-Unie de Tanzanie (CEDAW/C/TZA/2-3); troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Nouvelle-Zélande (CEDAW/NZL/3-4 et Add.1) et du Pérou (CEDAW/C/PER/3-4); et troisième et quatrième rapports périodiques de la République de Corée (CEDAW/C/KOR/3 et CEDAW/C/KOR/4).

Un calendrier indicatif de l'examen par le Comité des rapports des États parties figure à l'organisation des travaux proposée (voir annexe).

Aux termes de l'article 49 du règlement intérieur, des représentants d'un État partie assistent aux réunions du Comité lorsque le rapport de cet État est examiné par le Comité; ils participent aux débats et répondent aux questions ayant trait audit rapport. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates indicatives auxquelles leurs rapports doivent être examinés par le Comité à sa dix-neuvième session.

Aux termes de l'article 47 du règlement intérieur, le Secrétaire général fait part au Comité, à chaque session, de tous les cas de non-réception de tout rapport exigé des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention. Le Secrétaire général fournit aussi au Comité une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention, mais non encore examinés par le Comité. À sa dix-neuvième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/1998/II/2).

À sa neuvième session, le Comité a décidé de convoquer une réunion du groupe de travail présession préalablement à la tenue de chaque session pour définir à l'intention des représentants des États parties, avant les séances auxquelles leurs deuxièmes rapports périodiques et suivants seraient examinés, les points et les questions s'y rapportant. La réunion du groupe de travail présession en vue de la dix-neuvième session aura lieu du 15 au 19 juin 1997.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/1997/II/2).

Rapport initial de la Slovaquie (CEDAW/C/SVK/1 et Add.1)

Rapport initial de l'Afrique du Sud (CEDAW/C/ZAF/1)

Deuxième et troisième rapports périodiques combinés du Nigéria (CEDAW/C/NGA/2-3)

Deuxième et troisième rapports périodiques combinés du Panama (CEDAW/C/PAN/2-3)

Deuxième et troisième rapports périodiques combinés de la République-Unie de Tanzanie [CEDAW/C/TZA/2-3/A et Corr.1 (C, E, F seulement)]

Troisième et quatrième rapports périodiques combinés de la Nouvelle-Zélande (CEDAW/C/NZL/3-4 et Add.1)

Troisième et quatrième rapports périodiques combinés du Pérou (CEDAW/C/PER/3-4)

Troisième et quatrième rapports périodiques de la République de Corée (CEDAW/C/KOR/3 et CEDAW/C/KOR/4).

6. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties. Aux termes de l'article 48 du règlement intérieur, le Comité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, communique aux États parties, pour observations, ces suggestions et ces recommandations.

À sa dixième session, le Comité a décidé, au titre du point de son ordre du jour intitulé "Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes", d'offrir à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de présenter au Comité réuni en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions susceptibles de faire l'objet de recommandations et de suggestions de caractère général.

À la même session, le Comité a décidé de sélectionner et de passer en revue certains articles et autres questions qui seront examinés lors des sessions ultérieures dans le cadre d'un programme à long terme, sans préjudice des modifications que pourraient imposer des faits nouveaux et des priorités nouvelles apparus lors de l'examen des rapports des États Parties.

À sa dix-huitième session, le Comité est convenu de poursuivre ses travaux concernant un projet de recommandation générale sur la santé des femmes (art.12). Il a également décidé que les membres du Comité soumettraient des observations écrites sur les projets existants qui seraient examinés par deux membres du Comité, à savoir Mme Charlotte Abaka et Mme Carmel Shalev, en collaboration avec le secrétariat, et présentés au Comité à sa dix-neuvième session. Le Comité sera saisi du projet de recommandation générale révisé sur la santé des femmes (art. 12).

À la même session, le Comité est également convenu qu'un projet de document de travail sur les réserves à la Convention serait distribué aux membres du Comité pour qu'ils fassent des observations et que le projet serait révisé par un membre du Comité, à savoir Mme Silvia Cartwright, et présenté au Comité à sa dix-neuvième session. Le Comité sera saisi du projet révisé de document de travail sur les réserves (CEDAW/C/1998/II/WG.II/WP.1/Rev.1).

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités, et le Comité peut inviter les institutions spécialisées à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. Le Comité sera saisi à sa dix-neuvième session d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/1998/II/3 et Add.1 à 4).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités(CEDAW/C/1998/II/3).

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/1998/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail(CEDAW/C/1998/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/1998/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/1998/II/3/Add.4)

Projet de recommandation générale révisé sur la santé des femmes (art. 12) (CEDAW/C/1998/II/WG.II/WP.2)

Document de travail révisé sur les réserves (CEDAW/C/1998/II/WG.II/WP.1/Rev.1)

7. Moyens d'accélérer les travaux du Comité

À sa douzième session, le Comité a décidé que le Secrétariat devrait préparer, chaque année, à titre de document de présession, un rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, qui contiendrait les renseignements du Secrétariat, les observations faites par les membres au Secrétariat ou les faits nouveaux intervenus dans d'autres organes chargés des instruments relatifs aux droits de l'homme. Comme le Comité a été autorisé à tenir deux sessions par an, le Secrétariat a décidé de lui présenter à chacune d'entre elles un rapport sur la question (CEDAW/6/1998/II/4).

Le Comité sera également saisi du projet de règlement intérieur qui a été établi par un de ses membres et qu'il a examiné lors de sa seizième session (CEDAW/C/1997/WG.I/WP.1).

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité (CEDAW/C/1998/II/4)

Document de travail contenant le projet de règlement intérieur (CEDAW/C/1997/WG.I/WP.1)

8. Ordre du jour provisoire de la vingtième session

À sa dixième session, le Comité a décidé que l'ordre du jour provisoire de la session suivante serait dorénavant approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité.

9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Lundi 22 juin 1998

384e séance	<i>Point 1</i>	Ouverture de la session
10 heures	<i>Point 2</i>	Déclaration solennelle des nouveaux membres du Comité
	<i>Point 3</i>	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	<i>Point 4</i>	Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la dix-huitième session du Comité
385e séance	<i>Point 6</i>	Application de l'article 21 de la Convention
15 heures		Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies
	<i>Point 7</i>	Moyens d'accélérer les travaux du Comité
		Composition des groupes de travail I et II et questions à examiner
		Groupe de travail plénier

Mardi 23 juin 1998

386e séance	<i>Point 5</i>	Examen des rapports présentés par les États parties
10 heures		Slovaquie : rapport initial (CEDAW/C/SVK/1 et Add.1)
		Présentation par le représentant de l'État partie
387e séance	<i>Point 5</i>	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>)
15 heures		Slovaquie : rapport initial (CEDAW/C/SVK/1 et Add.1 (<i>suite</i>))
		Questions des experts
	<i>Points 6 et 7</i>	Groupe de travail I

Mercredi 24 juin 1998

388e séance	<i>Point 5</i>	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>)
10 heures		Afrique du Sud : rapport initial (CEDAW/C/ZAF/1)
		Présentation par le représentant de l'État partie (<i>suite</i>)
389e séance	<i>Point 5</i>	Examen des rapports présentés par les États parties (<i>suite</i>)
15 heures		Afrique du Sud : rapport initial (CEDAW/C/ZAF/1) (<i>suite</i>)
		Questions des experts
	<i>Points 6 et 7</i>	Groupe de travail II

Note : Les salles de réunion seront indiquées quotidiennement dans le *Journal*.

Jeudi 25 juin 1998

- 10 heures *Points 6 et 7* Groupe de travail plénier (présentations par les institutions spécialisées et autres organismes sur les rapports des États parties)
- 15 heures *Points 6 et 7* Groupes de travail I et II

Vendredi 26 juin 1998

- 10 heures *Points 6 et 7* Groupe de travail plénier
- 15 heures *Point 6* Groupes de travail I et II

Lundi 29 juin 1998

- 390e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
10 heures Réponses (Slovaquie)
- 391e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
15 heures Réponses (Afrique du Sud)
- Points 6 et 7* Groupe de travail I

Mardi 30 juin 1998

- 392e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
10 heures Panama : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/PAN/2-3)
Présentation par le représentant de l'État partie et réponses aux questions posées par les experts
- 393e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
15 heures Panama : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/PAN/2-3) (*suite*)
- Points 6 et 7* Groupe de travail II

Mercredi 1er juillet 1998

- 394e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
10 heures République-Unie de Tanzanie : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/TZA/2-3)
Présentation par le représentant de l'État partie et réponses aux questions posées par les experts
- 395e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
15 heures République-Unie de Tanzanie : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/TZA/2-3) (*suite*)
- Points 6 et 7* Groupe de travail plénier, observations finales sur les rapports initiaux (Slovaquie)

Jeudi 2 juillet 1998

- 396e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
10 heures Nigéria : deuxième et troisième rapports périodiques combinés
(CEDAW/C/NGA/2-3)
Présentation par le représentant de l'État partie et réponses aux questions posées par les experts
- 397e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
15 heures Nigéria : deuxième et troisième rapports périodiques
(CEDAW/C/NGA/2-3) (*suite*)
- Points 6 et 7* Groupe de travail plénier, observations finales sur les rapports initiaux
(Afrique du Sud)

Vendredi 3 juillet 1998

Aucune réunion. Le Siège de l'Organisation des Nations Unies sera fermé à l'occasion de la fête de l'Indépendance

Lundi 6 juillet 1998

- 398e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
10 heures Pérou : troisième et quatrième rapports périodiques combinés
(CEDAW/C/PER/3-4)
Présentation par le représentant de l'État partie et réponses aux questions posées par les experts
- 399e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
15 heures Pérou : troisième et quatrième rapports périodiques combinés
(CEDAW/C/PER/3-4) (*suite*)
- Points 6 et 7* Groupe de travail plénier, observations finales sur les rapports périodiques suivants (Panama)

Mardi 7 juillet 1998

- 400e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
10 heures République de Corée : troisième et quatrième rapports périodiques
(CEDAW/C/KOR/3 et CEDAW/C/KOR/4)
Présentation par le représentant de l'État partie et réponses aux questions posées par les experts
- 401e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
15 heures République de Corée : troisième et quatrième rapports périodiques
(CEDAW/C/KOR/3 et CEDAW/C/KOR/4) (*suite*)
- Points 6 et 7* Groupe de travail plénier, observations finales sur les rapports périodiques suivants (République-Unie de Tanzanie)

Mercredi 8 juillet 1998

- 402e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
10 heures
Nouvelle-Zélande : troisième et quatrième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/NZL/3-4 et Add.1)
Présentation par le représentant de l'État partie et réponses aux questions posées par les experts
- 403e séance *Point 5* Examen des rapports présentés par les États parties (*suite*)
15 heures
Nouvelle-Zélande : troisième et quatrième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/NZL/3-4 et Add/1) (*suite*)
- Points 6 et 7* Groupe de travail plénier, observations finales sur les rapports périodiques suivants (Nigéria)

Jeudi 9 juillet 1998

- 10 heures *Point 5* Groupe de travail plénier, observations finales sur les rapports périodiques (Pérou et République de Corée)
- 15 heures *Point 5* Groupe de travail plénier, observations finales sur les rapports périodiques suivants (Nouvelle-Zélande)

Vendredi 10 juillet 1998

- 404e séance *Points 6 et 7* Rapports des Groupes de travail I et II
10 heures *Point 8* Projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième session
- 405e séance *Point 9* Adoption du rapport
15 heures
-